

6 EDOUARD VII, A. 1906

TÉLÉGRAPHE DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN,
NELSON, C.-B., 1er mai 1906.

RALPH SMITH, M.P.,
Ottawa.

Obtenez si possible amendement au bill concernant l'observance du dimanche assurant *statu quo* relativement journaux du dimanche publiés en Colombie-Britannique. Dans les circonstances actuelles, le moins travail possible exigé le dimanche. Changement au lundi matin signifie perte de tout le dimanche pour personnel de rédaction, et nécessitera travail ouvrier de nuit de partie des télégraphistes le dimanche. Système des journaux du dimanche matin très satisfaisant pour la masse de la population de la Colombie-Britannique, y compris le clergé, que nous avons consulté.

CARTER COTTON,
New-Advertiser, Vancouver.
A. G. SARGISON,
Colonist, Victoria.
F. G. DEANE,
Daily News, Nelson.

CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 15 mai 1906.

CHER MONSIEUR,—Veuillez trouver sous ce pli une lettre et une résolution qui m'ont été adressées au sujet du bill concernant l'observance du dimanche et sur lesquelles je désire attirer l'attention du comité.

Sincèrement à vous,

F. F. PARDEE.

Docteur J. W. DANIEL, M.P.,
Ottawa, Ont.

THE NORTHERN NAVIGATION COMPANY OF ONTARIO, LIMITED,
SARNIA, CAN., 11 avril 1906.

F. F. PARDEE, M.P.,
Ottawa, Ont.

CHER MONSIEUR,—En rapport avec notre récente conversation relativement au bill concernant l'observance du dimanche, présenté par M. Fitzpatrick, je dois dire que j'ai lu ce projet de loi soigneusement et j'en tire les conclusions suivantes:—

Article 2.—Si cet article empêche la compagnie de prendre des chargements de fret à *Point Edward* le dimanche, elle subira des pertes très sérieuses. La compagnie possède un steamer qui arrive à Point-Edward le samedi; il faut généralement le reste du jour pour le décharger. Ce steamer en particulier a généralement à son bord un fort chargement de fret à destination de l'ouest, et il ne lui est pas toujours possible de prendre son chargement pour sa traversée suivante à moins que l'équipage ne travaille le dimanche. Durant les saisons précédentes lorsque, parfois, le trafic était léger, et que le chargement pouvait se faire sans occuper les hommes la nuit, la compagnie offrait à l'équipage le choix de travailler depuis six heures de l'après-midi jusqu'à minuit le samedi et de revenir à minuit le dimanche, ou de se reposer, de passer la soirée chez eux avec leurs familles, d'aller à l'église s'ils le désiraient, et de travailler le dimanche pendant les heures régulières comme tous les autres jours. Je dois dire que les hommes ont toujours déclaré préférer le travail du dimanche au travail de nuit. A l'automne, lorsque le trafic de fret est considérable, il serait impossible quelquefois de faire tout le travail entre le moment où le vaisseau arrive le samedi, et celui de son départ. Comme vous le savez, les opérations relatives au fret s'exercent